

M1, M2, lauréats de concours 1^{er} et 2nd degré, stagiaires : ne restez pas isolés

Non à l'affectation à temps complet
dans les classes

Rentrée 2011

Aux lauréats de concours 2011, Chatel propose l'entrée dans la galère !

FO s'est adressé au ministre, aux recteurs, aux IA. Cette rentrée 2011 est impossible. Personne ne doit plus faire les frais d'une politique qui massacre les jeunes professeurs, conduit tous les personnels à la fragilisation de leur statut pour faire face aux suppressions de postes.

Alors que dans les écoles, les établissements du second degré, les retours sur la première année de mise en place de la maîtrise sont catastrophiques, la circulaire du 19 mai 2011 sur le dispositif d'accueil, d'accompagnement, de formation des enseignants stagiaires 2011 aggrave encore, s'il en était possible, les conditions de travail des futurs professeurs et CPE stagiaires.

FO appelle les stagiaires et les titulaires à se réunir : retrait de la circulaire du 19 mai 2011.

Retrait de la circulaire du 19 mai 2011. Le ministre doit donner aux personnels toutes les garanties pour que l'année 2011-2012 ne soit pas le copier/coller de celle qui se termine. Les masters en alternance ne sont pas la réponse attendue.

Prenons les faits.

La circulaire du 19 mai 2011 sur le dispositif d'accueil, d'accompagnement, de formation des enseignants stagiaires 2011 institutionnalise l'entrée directe dans les classes du primaire et du secondaire, l'affectation des stagiaires dans le secondaire dans tous les types d'établissement, une formation réduite au minimum afin d'éviter toute absence du stagiaire des classes dont il aura la responsabilité.

Pour FO, c'est une circulaire RGPP (révision générale des politiques publiques) qui institutionnalise la suppression d'un fonctionnaire sur deux. Pour dégager des moyens faute d'un nécessaire recrutement en nombre aux concours, il faut donc utiliser sur des temps pleins les stagiaires.

Pour le premier degré

Rappelons que dans le primaire, lors de l'année 2010-2011, les stagiaires bénéficiaient de l'existence des surnombres, l'entrée directe dans les classes jusqu'à la Toussaint pouvait être évitée : le BO du 1^{er} avril 2010 permettait l'affectation en brigade de remplacement et la possibilité de pouvoir faire classe en présence d'enseignants expérimentés.

Or, la rentrée 2011 dans le primaire, se fera avec 8967 postes en moins, 1500 classes supprimées, moitié moins de places offertes au concours de professeurs des écoles 2011.

Le ministre doit donc en tirer les conséquences : trouver des « moyens ».

Pour ce faire, les stagiaires iront directement, dès la rentrée, dans les classes. Plus question de les mettre en brigade de remplacement... Les seuls conseils donnés par le ministère aux recteurs et IA c'est « d'éviter » lors des affectations, *les écoles les plus difficiles, les postes spécialisés, les classes les plus délicates (CP)*, avec un accompagnement surtout le premier mois et particulièrement la première semaine....après, débrouillez-vous avec le module informatique « tenue de la classe » !

Pour le second degré

Les 4800 suppressions de postes sont bien là ; il faut donc que le stagiaire soit le plus rentable possible avec une présence maximale ! Plus question de lui éviter les établissements CLAIR ou ECLAIR, la seule indication étant de limiter, comme en 2010, à deux niveaux d'enseignement le service. On peut donc affecter les stagiaires second degré dans tous les types d'établissement, dans tous les niveaux, y compris les classes à examens.

Pour tous,

Le ministre demande que les stagiaires soient affectés sur des postes complets ! Ce qui constituait l'an dernier un maximum de temps de service devient faute de personnels dans le premier et second degré : « *dans la mesure du possible, les fonctionnaires stagiaires seront affectés sur des postes complets devant élèves* » !

► Prenez contact avec FO

Adresse :

Mail :

Conditions de formation réduites à peau de chagrin. Pour tous, un accueil aux frais du lauréat de concours.

► **Accueil de 5 jours dans la semaine qui précède la rentrée** : le ministre, en dehors de toute réglementation, demande aux stagiaires de se présenter 5 jours avant la rentrée scolaire. Toutes les pressions vont exister pour que les collègues se rendent à ces 5 jours. FO le rappelle : l'affectation réglementaire ne peut s'effectuer qu'au 1^{er} septembre ; FO demande que cette « prérentrée non réglementaire » ne soit faite que sur la base du volontariat. Le ministre ne peut imposer le travail gratuit et une présence coûteuse (une semaine de logement, de repas, de frais de déplacement). Rappelons qu'il n'a pas de revenu, qu'il devra donc, pour son installation anticipée, le faire à ses frais s'il le peut, qu'il n'est pas couvert réglementairement en cas de problème, qu'il n'a pas de mutuelle...

Et que va faire le stagiaire pendant 5 jours ?

Accueil institutionnel, regroupements dans les écoles, formation en ligne à la tenue de la classe, plate-forme néopass, clé usb, accueil dans l'établissement...et voilà c'est parti pour une année à temps plein...muni de ce kit !

► Une formation supprimée

Le système de l'an dernier comportait encore pour le ministre, trop de contraintes : formation complémentaire en université, dans les IUFM. Il fallait donc que le stagiaire ne soit pas trop éloigné des lieux de formation et qu'il puisse s'absenter.

Si on supprime la formation, plus de contraintes dans les affectations...Si on supprime les stages groupés, le stagiaire ne s'absente plus ! CQFD.

Alors, la formation sera dispensée en se fondant sur « le parcours antérieur du stagiaire », la formation évite tout départ du stagiaire de sa classe. Il sera donc formé sur le tas dans sa classe.

► Dans le premier degré :

stages filés le premier mois, binôme stagiaire-remplaçant particulièrement la première semaine. Une ou deux semaines de stage pour toute l'année scolaire, et c'est tout.

► Dans le second degré :

faute de remplaçants la formation se réduit à des stages filés ou groupés d'une à deux semaines, et c'est tout.

► **Pour tous**, la formation reçue dans sa classe, la présence du tuteur comptent dans la formation. Et si formation il y a, elle a lieu en plus des cours ou du temps de classe.



STAGIAIRES = LE SAUT A L'ELASTOC

Il n'y a rien de plus urgent que de tout arrêter : le ministre doit abandonner sa réforme.

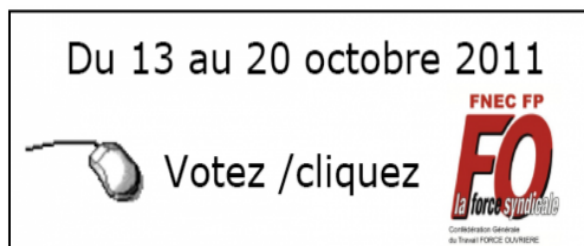
FO n'a ni demandé la « masterisation » au nom de « l'augmentation de la qualification des maîtres », proposition de la FSU, ni voté la contre-réforme de la masterisation qui a conduit à la suppression de 18 202 emplois dans le premier et second degré et dont les stagiaires 2010 hier, 2011 demain font les frais.

FO n'a jamais changé de position : il reste opposé à un recrutement au niveau Master 2. Le dossier n'est pas clos : la revendication est toujours d'actualité !

La seule solution, c'est bien le retour aux conditions antérieures à la masterisation : passage des épreuves avec une licence, remise en place des concours en concordance avec l'année universitaire, retour à l'année de stage avec un service réduit

devant élèves et une réelle formation incluse dans le temps de service.

Les économies sur le dos des personnels, des étudiants, des futurs professeurs, ça suffit ! C'est ce que la FNEC FPFO dira au ministre.



Les textes de références 2011

▷ **Dispositif d'accueil**, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires : NOR : MENH1108044C circulaire n° 2011-073 du 31-3-2011-MEN - DGRH B1
☐ **BO n° 20 du 19.05.2011.**

▷ **Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré** (NOR : MENH1106291N) note de service n° 2011-048 du 24-3-2011 MEN - DGRH B2-2.
☐ **BO n° 15 du 14.04.2011.**

▷ **Titularisations**
Arrêtés du 12 mai 2010.
Arrêté du 19.10.2010

▷ **Préparation de la rentrée 2011** : circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011 (NOR MENE1111098C).
☐ **BO 18 du 5.05.2011.**

▷ **Formation**
Formation à la tenue de classe des professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires et des personnels enseignants et d'éducation des établissements relevant du programme Clair. Circulaire n° 2010-245 du 22-12-2010 (NOR MENE1001091C).
☐ **BO n° 2- du 13.01.2011**



► Les revendications exprimées par les étudiants et les stagiaires Partout les stagiaires revendiquent avec FO :

- ▷ **Allègement de service : pas plus d'un tiers de service devant les élèves**
- ▷ **Temps de formation déduit du temps de service**
- ▷ **Aucun stagiaire sans tuteur ni sans formation sur le temps de travail**
- ▷ **Règles nationales de titularisation, communes et connues de tous**
- ▷ **Abrogation de la mastérisation, ouverture immédiate de négociations**

Les stagiaires en chiffres

54% des stagiaires 2010 en formation seront remplacés par des étudiants en M1 M2

73% des académies ne pourront pas remplacer les tuteurs lorsqu'ils accompagneront les stagiaires

Plus de 15% des stagiaires second degré ont des heures supplémentaires

20% sont affectés en ZEP

20 % dans des classes à examen

80% des stagiaires du second degré n'ont aucune expérience préalable.

Plus de 80% ont plus de quatre classes en charge



Le nombre de démissions 2010 est plus important qu'en 2009 de date à date.

Décharges horaires : seules 6 académies sur 30 ont accordé des décharges de service à l'année, n'excédant pas 3 heures...

Les stagiaires qui sont sur deux postes sont deux fois plus nombreux que les titulaires à Lyon ;

Entre 25 et 30% des stagiaires n'ont pas de tuteur dans leur établissement et ils ont tous une surcharge de travail avec un jour banalisé de formation en plus de leur service devant élèves !

Un peu d'histoire...de mastérisation

▷ **CTPM* du 27 mai 2009.** FO demande que ces décrets soient retirés de l'ordre du jour. Boycotté par les organisations syndicales, il est reporté au 28 mai. **FO, UNSA, CFTD, CGT, SUD vote contre les décrets ; la FSU et la CSEN dont le SNALC s'abstiennent.**

FO propose à nouveau à l'ensemble des personnels de prendre position et de s'adresser ensemble au ministre.

▷▷ **Le 3 juin 2009,** le Secrétaire Général de la FNEC FPFO s'adresse, à G. Aschieri, secrétaire général de la FSU pour un positionnement public et commun.

Pourquoi le ministre a-t-il besoin de mettre tous les stagiaires à 18h, 15h avec une formation en plus du temps d'enseignement ?

Un exemple, l'académie de Paris : qui s'adresse à Pôle Emploi pour recruter dans **25 disciplines** disciplines pour la rentrée 2011 de contractuels ou vacataires...faute de titulaires !

▷▷▷ **Le 10 juin 2009** la FNEC prévient : « ce qui s'est passé au CTPM le 28 ne doit pas se reproduire », si le 12 juin le CSFPE* ne se tient pas, en raison de l'absence de quorum, « le ministre devra en tirer toutes les conséquences et retirer ses textes ».

▷▷▷▷ **Le 11 juin 2009, les fédérations de la fonction publique FO, CFDT, CGT, UNSA, Solidaires annoncent dans un communiqué commun qu'elles ne siégeront pas et demandent le retrait de textes.**

▶ Par son abstention lors du CTPM du 28 mai 2009, la FSU et la CSEN (SNALC) ont permis un vote d'adoption de la masterisation.

▶▶ En ne se joignant pas à la demande des organisations syndicales de refus de siéger lors de l'examen de la masterisation, la FSU et le CSEN (SNALC) ont permis le passage en force de la masterisation.

*CTPM : comité technique paritaire ministériel

* CSFPE : conseil supérieur de la fonction publique d'état

M1 et M2 des revendications immédiates : le ministre doit répondre

Conditions d'affectation

⇒ la garantie que les étudiants inscrits en M2 mais ayant passé le concours dans une autre académie puissent effectivement faire leur stage de M2 dans une école de l'académie de leur académie de formation.

⇒ que le stage en établissement scolaire soit un stage en pratique accompagnée et non en responsabilité, et qu'ils puissent bénéficier de la critique d'un formateur ou d'un inspecteur sur son déroulement ;

⇒ la garantie que le jury de recrutement n'aura pas en sa possession des éléments d'appréciation sur le déroulement du stage en établissement scolaire.

Contenu des Masters d'enseignement :

⇒ davantage d'heures disciplinaires pour les préparer aux épreuves du concours ;

⇒ un seul enseignant par matière ;

⇒ l'organisation de concours blancs pour s'entraîner aux épreuves des concours de recrutement

⇒ la garantie qu'ils pourront, en cas d'échec au concours et de réussite au M2, continuer à bénéficier d'une préparation au concours.

Master en alternance : pour FO, c'est NON !

➡ Pourquoi s'adresser au syndicat FO ?

➡ Stagiaires 2010

▷ Titularisation

Vous rencontrez un problème pour votre titularisation, pour le redoublement de stage, contactez votre section FO

▷ **Mouvement intra** : c'est maintenant que vous devez contacter FO pour vérifier votre barème et défendre votre dossier.

➡ Stagiaires 2011

FO est là pour vous aider, vous conseiller

Les demandes d'affectation-mutation en tant qu'admissible, de lauréat puis de stagiaire, et enfin en tant que néotitulaire sont très compliquées et impossibles à faire efficacement sans l'aide des commissaires paritaires FO, qui défendent les dossiers dans les différentes commissions.

A chaque étape les règles administratives (barèmes; types de vœux; zones géographiques, ...) changent.

Et puis, le début de carrière, c'est très important, l'installation dans son établissement, pour tout cela, il vaut mieux avoir à ses côtés l'expérience FO.



Je souhaite adhérer à FO.

NOM : Prénom :

Discipline :

Téléphone : Mail :

Etablissement :

Coupon à adresser à la section départementale FO :